

LES QUATRE CORRECTIFS LES PLUS PROFITABLES POUR LA RETRAITE

La planification de la retraite s'avère une tâche de longue haleine. Idéalement, elle devrait commencer dès la réception du premier chèque de paie, en début de carrière. Toutefois, en réalité, il est fréquent que cette question ne préoccupe pas tellement les gens avant l'âge de 45 à 50 ans. Très souvent, un particulier de 45 à 50 ans a déjà amassé des actifs, mais n'a pas réellement entrepris la planification de sa retraite.

Dans cette situation, quels seraient les correctifs ou les ajustements les plus profitables que l'on pourrait apporter aux habitudes financières afin d'améliorer la retraite¹ ?

CERTAINES SOLUTIONS NE NÉCESSITENT PAS DE COMMENTAIRES

Dans l'univers des solutions possibles, certaines ne nécessiteront pas de commentaires. Quelqu'un qui veut améliorer sa future retraite pourrait décider d'augmenter son niveau d'épargne. L'effet sera direct, mais ce choix demande un effort supplémentaire.

On pourrait aussi être tenté d'optimiser le rendement potentiel de son portefeuille en accroissant la proportion d'actions détenues au détriment des titres à revenu fixe. Cette approche pourrait hausser le capital retraite, mais au coût d'un risque plus élevé et d'une plus grande volatilité.

Enfin, le particulier pourrait décider de planifier son décaissement sur une plus courte période. En réduisant le nombre d'années, il augmentera évidemment le montant des retraits annuels, mais accroît son risque de survivre à ses épargnes.

DES CORRECTIFS PLUS PERTINENTS

Afin d'évaluer l'effet des correctifs qui seront proposés, présentons un scénario de base. Pierre a 50 ans. Il détient 500 000 \$ en REER et 500 000 \$ en placements hors REER. Son profil d'investisseur fait en sorte que ses actifs sont répartis à 75 % dans des

actions et à 25 % dans des titres à revenu fixe. Un tel portefeuille pourrait produire, à long terme, un rendement brut estimatif de 6 %. Ses actifs sont détenus dans des fonds communs de placement, dont les frais annuels représentent 2 %. Son rendement net par année s'établit donc à 4 %. Pierre prévoit aussi cotiser la somme maximale dans son REER : 24 270 \$ en 2014 et chaque année pour les dix prochaines années, ainsi qu'un montant équivalent dans les placements non enregistrés pour chacune des dix années suivantes. Il veut toucher les prestations des régimes publics dès que possible : celle de la Régie des rentes du Québec (RRQ) à 60 ans et la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) à 65 ans. Il vise une retraite à 60 ans et un pouvoir d'achat, soit un revenu net indexé, de 90 000 \$.

Selon ce scénario, à 79 ans, son capital retraite sera épuisé. Après cet âge, Pierre pourra toucher seulement les rentes gouvernementales (RRQ et PSV) d'un montant approximatif de 14 300 \$ par an en dollars d'aujourd'hui.

CORRECTIF 1 : OPTIMISATION FISCALE DU PORTEFEUILLE

En reprenant le scénario de base, changeons un seul paramètre. Nous optimiserons fiscalement le portefeuille. Plus précisément, nous conserverons la même répartition globale (75 % en actions et 25 % en revenus fixes), mais la portion non enregistrée sera entièrement investie dans des actions, alors que le REER sera placé à 50 % dans des actions et à 50 % dans des revenus fixes.

Selon ce scénario, à 81 ans, les capitaux seront épuisés (un gain de deux ans). Après cet âge, Pierre pourra toucher seulement les rentes gouvernementales (RRQ et PSV) d'un montant approximatif de 14 300 \$ par an en dollars d'aujourd'hui.

CORRECTIF 2 : CONTRÔLE DES FRAIS DE GESTION

En reprenant le scénario de base, changeons à nouveau un seul paramètre. Nous réduisons les frais de

1. Le présent article ne traite pas des cas d'optimisation possibles si le particulier a un conjoint ou possède une société par actions.

gestion annuels de 2 % à 1 %. Ce faisant, le rendement net par année du portefeuille passe de 4 % à 5 %. Le capital retraite de Pierre sera alors épuisé à 82 ans (un gain de trois ans par rapport au scénario initial). Après cet âge, il pourra toucher seulement les rentes gouvernementales (RRQ et PSV) de quelque 14 300 \$ par an en dollars d'aujourd'hui.

CORRECTIF 3 : UTILISATION DU CELI

En reprenant le scénario de base, changeons à nouveau un seul paramètre. Les cotisations hors REER seront d'abord déposées au CELI, l'excédent sera investi dans un compte non enregistré.

Selon ce scénario, à 80 ans, le capital retraite sera épuisé (un gain d'une année). Après cet âge, Pierre pourra toucher seulement les rentes gouvernementales (RRQ et PSV) d'un montant approximatif de 14 300 \$ par an en dollars d'aujourd'hui.

CORRECTIF 4 : REPORT DES RENTES GOUVERNEMENTALES

En reprenant le scénario de base, changeons à nouveau un seul paramètre. Repoussons au maximum le paiement des prestations gouvernementales. Ainsi, Pierre touchera sa rente de la RRQ à 65 ans et sa PSV à 70 ans. Le capital retraite de Pierre sera alors épuisé à 80 ans (un gain d'une année). Après cet âge, il pourra toucher seulement les rentes gouvernementales (RRQ et PSV). Leur montant toutefois se trouvera augmenté (approximativement 26 600 \$ en dollars d'aujourd'hui par rapport à 14 300 \$ dans les scénarios précédents).

EFFET GLOBAL (APPLICATION DES QUATRE CORRECTIFS)

Si nous reprenons le scénario de base en y apportant les quatre correctifs présentés, Pierre épuisera son capital retraite à 86 ans. Après cet âge, il ne touchera que les rentes gouvernementales (RRQ et PSV) d'un montant approximatif de 26 600 \$ par an en dollars d'aujourd'hui.

CONCLUSION

Même à 50 ans, vous pouvez apporter des correctifs pertinents à votre retraite. N'hésitez pas à consulter des professionnels pour vous aider dans ce domaine. //